Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly

2, rue de la mairie - BP2 - 73401 UGINE cedex
Tél. 04 79 37 34 99 - contact@riviere-arly.com

Extrait du registre des délibérations

Délibération – Comité syndical du 19 décembre 2023

CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 15 VOTANTS : 14 QUORUM GEMAPI : 10	**PRESENTS :** FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, RAPHAEL THEVENON, COLETTE GONTHARET, FREDERIC REY, SEBASTIEN VIOLI, CLAUDE REVIL-BAUDARD, BERNARD BRAGHINI, DANIEL DUPRE, RAYMOND COMBAZ, CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET, LAURENT SOCQUET, JEAN-MICHEL DEROBERT, PIERRE BESSY, PHILIPPE PRUD'HOMME ET MICHEL LUCIANI **EXCUSES :** UMBERTO DIMASTROMATTEO, CATHERINE CLAVEL, BERENICE LACOMBE, GHISLAINE JOLY, CHRISTIAN EXCOFFON, CHRISTELLE MOLLIER, FRANÇOIS RIEU, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, MIKE ROUSSEAU, JEAN-PIERRE CHATELLARD, PHILIPPE ROISINE ET SEBASTIEN SCHERMA **POUVOIRS :** UMBERTO DIMASTROMATTEO AYANT DONNE POUVOIR A RAYMOND COMBAZ **ABSENTS :** FRANCK PACCARD **CARTE GEMAPI :** PHILIPPE PRUD'HOMME ET MICHEL LUCIANI NE PRENNENT PAS PART AU VOTE	**VOTES :** POUR : 14 CONTRE : 0 ABSENTIONS : 0
DATE DE LA CONVOCATION : 12/12/23		

Secrétaire de séance : Colette Gontharet
Rapporteur : Pierre Bessy
Délibération n°23-54

Objet : GEMAPI - Répartition des dépenses de l'exercice 2024 liées à l'exercice de la compétence GEMAPI

***Conformément** aux statuts du SMBVA et à l'article 13.2 relatif à la répartition des contributions liées à la compétence optionnelle GEMAPI*

***Conformément** à la programmation d'actions 2024 et au budget primitif 2024,*

La répartition des dépenses liées à la compétence GEMAPI est définie, chaque année lors du vote du budget, par délibération du comité syndical.

Il est retenu, dans l'article 13.2 des statuts du SMBVA, le principe selon lequel les contributions de chaque membre devront prendre compte à la fois le lieu de l'implantation de l'ouvrage ou de la réalisation de l'action ainsi que l'intérêt desdits ouvrages et/ou actions pour les membres.
Ces contributions se feront en fonction de l'avancement des opérations et après déduction des subventions attribuées au SMBVA.

Pour la programmation 2024, il est proposé de répartir les dépenses des différentes opérations comme indiqué dans le tableau suivant :

Opération	Répartition de la participation des EPCI pour la carte GEMAPI
Programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau sur le bassin versant Arly – programmation 2024	
Restauration, entretien des boisements de berges sur les communes du bassin versant situées sur le périmètre CC Pays du Mont Blanc (Megève et Praz-sur-Arly),	CC Pays du Mont Blanc
Restauration, entretien des boisements de berges sur les communes du bassin versant situées sur le périmètre CC Vallées de Thônes (Serraval et du Bouchet Mont- Charvin)	CC Vallées de Thônes
Restauration, entretien des boisements de berges sur les communes du bassin versant situées sur le périmètre ARLYSERE	ARLYSERE
Travaux de lutte contre la propagation des invasives sur les communes du bassin versant situées sur le périmètre CC Pays du Mont Blanc (Megève et Praz-sur-Arly)	CC Pays du Mont Blanc
Travaux de lutte contre la propagation des invasives sur les communes du bassin versant situées sur le périmètre ARLYSERE	ARLYSERE
Travaux de lutte contre la propagation des invasives sur les communes du bassin versant situées sur le périmètre CC Vallées de Thônes (Serraval et du Bouchet Mont-Charvin)	CC Vallées de Thônes
Travaux de curage sur les communes du bassin versant situées sur le périmètre CCPMB : Megève et Praz sur Arly	CC Pays du Mont Blanc
Travaux de curage sur les communes du bassin versant situées sur le périmètre ARLYSERE	ARLYSERE
Travaux de curage sur les communes du bassin versant situées sur le périmètre CCVT	CC Vallées de Thônes
Travaux d'urgence post crues - ARLYSERE	ARLYSERE
Travaux d'urgence post crues - CCPMB	CC Pays du Mont Blanc
Travaux d'urgence post crues - CCVT	CC Vallées de Thônes
Entretien d'ouvrages hydrauliques ou systèmes d'endiguement sur les communes du bassin versant situées sur le périmètre ARLYSERE	CA ARLYSERE
PAPI – programme d'action et de prévention des inondations – phase d'études préalables	
Maitrise d'œuvre restauration de la confluence du Nant Bruyant	CA ARLYSERE
Travaux de restauration de la confluence du Nant Bruyant	CA ARLYSERE
Plan d'aménagement du canal Lallier : Etude pré opérationnelle de restauration du canal Lallier	CA ARLYSERE
Etude de réduction des risques d'inondation et proposition d'aménagements du cône de déjection du Grand Nant de Villard à Villard sur Doron	CA ARLYSERE
Plan gestion sédimentaire du Nant Pugin / Nant Croex	CA ARLYSERE
Travaux de confortement d'urgence Nant Pugin	CA ARLYSERE
Etude d'aménagement du Nant de Cruet, affluent de l'Arly à Albertville	CA ARLYSERE
Etude de faisabilité de l'aménagement de la confluence du Nant Traversier et du Doron à Queige	CA ARLYSERE
Etude de dimensionnement de la plage de dépôt du Bersend à Beaufort sur Doron (AVP/PRO/DLE)	CA ARLYSERE
Etude d'amélioration des écoulements sur le ruisseau de la Pierre à Beaufort sur Doron	CA ARLYSERE
Gestion sédimentaire - travaux de curage Bersend	CA ARLYSERE
Maitrise d'œuvre mission restauration de l'Arly à Prariand	CC Pays du Mont Blanc
Travaux de restauration de l'Arly à Prariand	CC Pays du Mont Blanc
Plan d'aménagement du Glapet - tranche 1 - étude centre Bourg / plage dépôts amont	CC Pays du Mont Blanc
Etude de faisabilité de la restauration des nants Riglard et Nant Allard à Megève	CC Pays du Mont Blanc

Opération	Répartition de la participation des EPCI pour la carte GEMAPI
Travaux de réhabilitation des décharges du Nant des Essertets	CC Pays du Mont Blanc
Etudes pré-opérationnelles relatives aux travaux de réhabilitation des décharges de l'Arly à Megève sous le Meu	CC Pays du Mont Blanc
Plan d'action en faveur des zones humides	
Travaux de restauration du plan d'action stratégique des zones humides de Praz-sur-Arly	CC Pays du Mont Blanc
Travaux de restauration du plan d'action stratégique des zones humides de Megève	CC Pays du Mont Blanc

>>>>>>>>><<<<<<<<<

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical décide :

- ***de valider la répartition des dépenses par EPCI pour le calcul des participations 2024 au titre de la carte de compétence GEMAPI***
- ***d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération***

Ugine, le 21 décembre 2023

La secrétaire de séance,

Colette Gontharet,

Le Vice-Président,
Pour le président empêché

Christophe Bougault-Grosset,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
073-200035061-20231219-23-54-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Affichage : 21/12/2023

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT ARLY